



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 7 août 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

**Monsieur Frederic Gagnon (DM-23-149)** demande une dérogation mineure visant à permettre la construction, sur le lot 6 088 747, d'un bâtiment complémentaire de 89.18m<sup>2</sup> dont une partie (3mètres) se trouvera en front du bâtiment principal contrairement aux normes d'implantations prescrites à l'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03 et qui portera la superficie des bâtiments complémentaires à 195.57m<sup>2</sup> au lieu de 150m<sup>2</sup> selon l'article 12.5.4 concernant les normes relatives à un bâtiment complémentaire isolé, toujours selon le même règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2023.

Pow: Jimmy Houde  
Directeur général et greffier-trésorier